



Informations sur documents administratifs

Par **cavigneaux**, le **07/03/2008** à **10:24**

Bonjour,
j' aimerais savoir au bout de combien d'années ont peut faire la demande d'un passeport, après une condamnation devant les assises.

Merci par avance.

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **18:35**

Bonjour

En quoi une condamnation aux assises vous empêche de demander un passeport??

Sauf disposition contraire précisée dans le jugement rien ne s'y oppose à sa délivrance